

CERCLE D'ESCRIME DE VINCENNES
142, RUE DE FONTENAY - 94300 - VINCENNES



Tél : 07 82 14 51 10

Vincennes, le 10 septembre 2020

Courriel :

secretariat@escrime-vincennes.fr

presidence@escrime-vincennes.fr

Cher adhérents,

Je suis le référent COVID du cercle d'Esime de Vincennes.

Je compte donc sur vous pour appliquer strictement les procédures en place.

Les règles mises en œuvres pour la reprise de nos activités au mois de juin restent en vigueur, sauf en ce qui concerne la limitation du nombre des adhérents dans les salles d'armes et la possibilité d'accès aux vestiaires.

Je vous apporte par ailleurs certaines précisions :

Un cahier a été ouvert pour recenser les présents :

Ce sont vos maîtres d'armes qui doivent le remplir : aussi veillez à ne pas trop étaler vos arrivés dans la salle d'armes et présentez-vous à votre maître d'armes.

S'il y a des noms à rajouter sur ce cahier : noter toutes les références nom prénom adresse et adresse courriel.

Accès à la salle d'armes

Lavage systématique des mains lors de l'accès aux salles d'armes.

Porter un masque, même entre les assauts. Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Vous devez veiller au respect des règles de distanciation sociale en vigueur et bien sûr ne venez pas au Cercle si vous suspectez d'être positif au COVID !.

Désinfection des prises entre chaque assaut : il est recommandé que les tireurs aient chacun un gel hydroalcoolique dans leur poche. Autre possibilité mettre des gels hydroalcooliques sur chaque piste pour que les tireurs se lavent systématiquement les mains.

Eviter les corps à corps.



Chaque pratiquant ou intervenant **doit disposer de son propre matériel** dont l'entretien est sous sa responsabilité (équipement sportif, serviette, produits hydroalcooliques, gourde d'eau...).

Tout matériel individuel doit être rangé en fin de séance : à défaut il pourra être jeté dans la poubelle générale.

Les éventuels masques non réutilisables devront être jetés dans la petite poubelle verte destinée à cet effet.

En fin de séance assurez-vous que les salles sont rangées ainsi que le matériel, ceci facilitera la tâche de tous.

Accès au bureau

Seuls les membres du bureau et les maîtres d'armes ont accès au bureau qui ne peut contenir qu'une personne à la fois .

Les adhérents peuvent avoir accès au bac de rangement des objets perdus en bas au fond du bureau sous contrôle d'un maître d'armes ou d'un membre du comité. (lavage des mains avant et après)

Accès aux vestiaires

Les adhérents ont accès aux vestiaires (douches interdites) au **maximum 4 par vestiaire**.

Les affaires de change doivent être rangées dans un sac plastique et entreposées au fond de la salle pendant la pratique.

Le protocole du mois de juin ainsi que les conditions de reprise mises en œuvre par la mairie et le présent courrier seront affichés dans la salle d'armes mais aussi accessibles sur notre site et vous sont transmis avec le présent courriel.

Le respect de ces mesures sont indispensables à une reprise de nos activités dans des conditions les moins dégradées possible.

J'espère que leur stricte application permettra d'éviter une interruption de notre saison.

Je suis bien sûr à l'écoute de toutes vos suggestions pour améliorer notre protocole.

Sportivement

Jean Laurent Barbier
président